

## AVIS PUBLIC

### ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

À toutes les personnes susceptibles d'être intéressées par les projets décrits ci-dessous :

**Le conseil d'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve a adopté, à sa séance ordinaire, tenue le 5 mai 2025 à 18 h 30, le premier projet de règlement suivant :**

- Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Mercier/Hochelaga-Maisonneuve (01-275) afin de modifier les limites des zones 0249 et 0779 et de créer la zone 0780 (01-275-159) - 1257499002.

Ce projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

**Une assemblée publique de consultation se tiendra le jeudi 22 mai 2025, à 18 h, à la salle du conseil de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, située au 6854, rue Sherbrooke Est, niveau sous-sol, conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1) et la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4).**

Au cours de cette assemblée publique, le maire de l'arrondissement, ou tout autre membre du conseil désigné par ce dernier, expliquera ce projet ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Le plan ci-dessous illustre les zones visées **0249, 0779 et 0780** et leurs zones contiguës **0237, 0320, 0337, 0349, 0373, 0382, 0385, 0658, 0667, 0671, 0731, 0732 et 0733**.



1257 499 002

Le projet de règlement, ainsi que les plans de zones sont disponibles pour consultation au bureau Accès Montréal de l'arrondissement, situé au 6854, rue Sherbrooke Est, de 8 h 30 à 16 h 30 ainsi que sur le site web de l'arrondissement à l'adresse suivante :  
<https://montreal.ca/articles/dossiers-letude-dans-mhm-5560>

**FAIT À MONTRÉAL, CE 12<sup>E</sup> JOUR DE MAI 2025.**

**La secrétaire d'arrondissement substitut,**

**Olga Sacaliuc**